



IMOCA

RSO 1

SKIPPER



RSO/1	RC	AC
-------	----	----

Nom de Course :	N° et lettres nationales :
Nom de Baptême :	MMSI :

Contrôleur :	Date :
--------------	--------

Responsable du bateau pour les contrôles :	Téléphone :
--	-------------

Date de péremption limite : 31 / 12 / 2023, valide au-delà  
La présence du skipper est obligatoire lors du 1er contrôle

OK

ESSAIS COMMUNICATION avec PC Course (dans les 2 sens) :	Emission	Réception
VHF ASN 25 watts, MMSI vérifié	OK	OK
VHF étanche portable du container	OK	OK
VHF portable table à carte avec chargeur	OK	OK
AIS MMSI vérifié ainsi que réception et émission	OK	OK
Téléphone satellitaire avec sonnerie audible :	OK	OK
Téléphone satellitaire portable du container :	OK	OK
Autres moyens satellitaires (non obligatoire) O / N	OK	OK
Autres moyens satellitaires (non obligatoire) O / N	OK	OK

PLOMBAGES		
Radeau de sauvetage extérieur + container s'il y a	en position	OK
Radeau de sauvetage intérieur	en position	OK
Réserve d'eau de secours (1 x 9 litres) :	en fermeture	OK
Réserve de carburants de secours (20 l) :	en position	OK
Mouillage 1 (ancrage, chaîne et câblot)	en position	OK
Mouillage 2 (ancrage, chaîne et câblot)	en position	OK
Voile de secours "Libertykite" s'il y a	aux points d'écoute	O / N
Préparation plombage arbre d'hélice (mise en place de boucles éventuelles)		OK
Sac de fèves de cacao de 20 kgs conditionné	en position	OK

Points non-conformes à l'issue du 1er contrôle concernant l'ensemble des règles applicables (RSO, RC, AC ...)

Date et heure du 2ème contrôle : \_\_\_\_\_

Je soussigné skipper/représentant du skipper reconnait avoir vérifié les scellés posés.

Bon pour acceptation

Date et signature

VISIBILITE POUR RECHERCHE ET SAUVETAGE (SAR)		
Une surface mini de 2 m² d'un seul tenant de couleur vive, très visible sur la carène de coque et le pont		OK
Une peinture de couleur vive doit recouvrir complètement la quille et les safrans		OK
Une zone pouvant être facilement détruite pour permettre l'évacuation du skipper doit être identifiée à l'extérieur et à l'intérieur de la carène de coque avec une peinture hautement visible.		OK

IDENTIFICATION

4.01.1	C.12	RCV 77
		AC 8.1
		IC
4.02.1	C.8(c)	C.8(c)
		C.8(b)

Numéro sur le pont très visible : Hauteur 900mm, Largeur 600 mm, Epaisseur 120 mm, Espace 180 mm	<input type="checkbox"/>	OK	4.01.2	C.8(a)	
<b>MARQUAGE OFFICIEL DE LA COURSE</b>					
Pavillons de course	<input type="checkbox"/>	OK			AC 5.2.2
Flammes ou pavillons	<input type="checkbox"/>	OK			AC 5.2.3
Voiles de communication	<input type="checkbox"/>	OK			AC 5.2.4
Logo de la course	<input type="checkbox"/>	OK			AC 5.2.5
<b>FILIERES (ø mini 6 mm)</b> en cordage SK, gainé SK sur toute la longueur. Elles doivent être à poste et tendues en permanence. (selon prescription FFVoile n°4)	<input type="checkbox"/>	OK	3.14	C.9.2(c)	FFV n°4
<b>LIGNES DE VIE / POINTS D'ACCROCHE</b>					
Des installations permanentes pour les embouts de ligne de vie et pour les points d'accroche	<input type="checkbox"/>	OK	4.04		
Des lignes de vie indépendantes de chaque bord du bateau permettent de se déplacer rapidement avec un minimum d'accrochage et de décrochage, en sangle ou en filins SK de résistance > 20 kN.	<input type="checkbox"/>	OK	4.04	C.9.3(c)	
Des points d'accroche adjacents aux postes de travail qui permettent de s'accrocher avant de monter sur le pont et de se décrocher après être descendu.	<input type="checkbox"/>	OK	4.04.1(a-b)	C.9.3(b)	
Un équipement restant en place tout le long de la jupe permet de s'agripper en cas de chute à la mer	<input type="checkbox"/>	OK	4.04.1(c)	C.9.3(a-b)	
	<input type="checkbox"/>	OK	4.04.2(a)		
	<input type="checkbox"/>	OK	4.04.2(b)	C.9.3(a)	
	<input type="checkbox"/>	OK		C.9.5(b)	
<b>FEUX DE NAVIGATION</b> conformes au RIPAM et également lorsque le bateau est en route au moteur ou au mouillage.	<input type="checkbox"/>	OK	3.27.1	C.9.6 (a)	
Installés au-dessus du pont au moins au niveau de la filière inférieure de sorte à ne pas être masqués par les voiles ou la gîte du bateau.	<input type="checkbox"/>	OK	3.27.2	C.9.6 (b)	
Des feux de secours avec les mêmes spécifications que ci-dessus, doivent être installés et fixés dans un endroit différent et avoir un câblage séparé de celui utilisé pour les feux normaux de navigation.					
Un feu de mouillage doit être à poste.	<input type="checkbox"/>	OK		C.9.6 (d)	
Les feux de route devront être allumés le mercredi 22/11/23 entre 19 et 22 heures locale.	<input type="checkbox"/>	OK			IC
<b>LOCALISATION ET RECUPERATION DE L'HOMME A LA MER</b>					
1 bouée de sauvetage marquée au nom du bateau et stockée à portée du poste de barre.	<input type="checkbox"/>	OK	4.17/4.18	C.3.5(a)	
Elle a une flotabilité permanente et est équipée de : matériaux réfléchissants de qualité marine, sachet de fluoréscéine, sifflet, éclairage automatique et ancre flottante.	<input type="checkbox"/>	OK	4.22.5	C.3.5(a)	
1 équipement de type "Jonbuoy" Mark V à déclenchement auto et à poste à l'arrière sur un support rigide.	<input type="checkbox"/>	OK	4.22.3	C.3.5(a)	
Date révision de la balise AIS: <input type="text"/> n°id: <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	OK	4.22.4	C.3.5(c)	
Chaque bouée de sauvetage gonflable et tout équipement automatique doit être testé et révisé en accord avec les instructions du fabricant.	<input type="checkbox"/>	OK	4.22.6	C.3.5(c)	
1 ligne de récupération, longueur 15 à 25 m, diamètre min 6 mm, accessible du cockpit	<input type="checkbox"/>	OK	4.22.7		
1 collier de récupération capable de hisser une personne à bord, facilement accessible du cockpit, comprenant	<input type="checkbox"/>	OK	4.22.8(c)	C.3.5(c)	
- une ligne flottante : longueur mini 36 m	<input type="checkbox"/>	OK	4.22.8(a)	C.3.5(c)	
- un collier flottant (en fer à cheval) de 90 N de flotabilité mini avec le nom du voilier	<input type="checkbox"/>	OK	4.22.8(b)	C.3.5(c)	
<b>ASSECHEMENT et SEAUX</b>					
2 systèmes électriques d'assèchement ayant chacun un débit minimum de 2400 litres/heure	<input type="checkbox"/>	OK	3.23		
Un de ces deux systèmes doit être fixe et rester en place	<input type="checkbox"/>	OK	3.23.1(b)	C.3.2(b)	FFV n° 7
Les systèmes d'assèchement électrique doivent atteindre l'exigence de 12000 litres/heure et pour cela peuvent être combinés.	<input type="checkbox"/>	OK	3.23.1(b)	C.3.2(b)	
Un des systèmes doit permettre de vider chaque compartiment étanche depuis l'extérieur de celui-ci	<input type="checkbox"/>	OK	4.30.1	C.3.2(d)	
L'autre système doit pouvoir vider chaque compartiment étanche.	<input type="checkbox"/>	OK		C.3.2(c)	
2 seaux solides équipés d'une longe, capacité minimum 9 litres	<input type="checkbox"/>	OK	3.23.1(a)	C.3.2(a)	
<b>PANNEAU DE DESCENTE</b> assuré au voilier, doit être équipé de système de fermeture solide et étanche, manoeuvrable de l'extérieur et de l'intérieur, y compris lorsque le voilier est retourné.	<input type="checkbox"/>	OK	3.08.4		
<b>COUTEAU DE COCKPIT</b> solide, tranchant, attaché de façon sûre et facilement accessible du pont ou du cockpit	<input type="checkbox"/>	OK	4.25	C.3.10	
<b>RADEAUX DE SURVIE</b>					
2 radeaux amenables au niveau des filières en moins de 15 sec, ils sont scellés à leur emplacement.	<input type="checkbox"/>	OK	4.20		
LE RADEAU EXTERIEUR est de type SOLAS, en container, équipé d'un pack SOLAS A.	<input type="checkbox"/>	OK	PI 4.20.3(e)	C.3.4(a)	
Si le pack A est non inclus dans le radeau, le complément comprend 6 l d'eau, 2 kg de rations de survie, 2 fusées parachutes, 3 feux à main, 3 fumigènes flottants qui seront stockés dans un container de survie et amarré au radeau	<input type="checkbox"/>	OK	4.20.2(a)	C.3.4(b)	
L'extrémité du bout de percussion du radeau est fixé à un point solide du bateau.	<input type="checkbox"/>	OK	PI 4.20.2(d)	C.3.4(b)	
	<input type="checkbox"/>	OK	4.20.3(d)	C.3.4(b)	
Marque : <input type="text"/> Modèle <input type="text"/> N° de série : <input type="text"/>					
Dernière révision annuelle : <input type="text"/> Prochaine révision : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	OK	4.20.5(a)		
<b>OU SOIT un radeau standardisé en container équipé d'une balise AIS et d'une VHF :</b>					
Marque : <input type="text"/> Modèle <input type="text"/> N° de série : <input type="text"/>					
Dernière révision annuelle : <input type="text"/> Prochaine révision : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	OK	4.20.5(a)		

Le complément comprend : 1,5 kg de ration de survie, 4 litres d'eau et 3 fumigènes flottants.

OK

Balise AIS, date révision :

n°id:

OK

C.3.4.b.i

Code PLB à 15 chiffres si il y a :

Marque/type :

Date révision :

OK

C.3.4.b.i

LE RADEAU INTERIEUR est conforme à la norme ISO 9650-1-A, en sac , équipé d'un PACK 2 (<24h)

OK

PI 4.20.2(b) C.3.4(b)

Marque :

Modèle

N° de série :

Dernière révision (tous les 3 ans) :

Prochaine révision :

OK

4.20.5(a)

OU SOIT : un radeau standardisé IMOCA en sac équipé d'une balise AIS et d'une VHF

Marque :

Modèle

N° de série :

Dernière révision annuelle :

Prochaine révision :

OK

4.20.5(a)

Balise AIS, date révision :

n°id:

OK

C.3.4.b.i

Code PLB à 15 chiffres si il y a :

Marque/type :

Date révision :

OK

C.3.4.b.i

le radeau intérieur, doit passer par toutes les ouvertures des cloisons étanches et toutes les issues.

Avec lest mobile, le radeau doit pouvoir être lancé que le bateau soit retourné ou pas.

Si équipé (radeau standardisé) de la balise AIS et d'une PLB :

OK

4.20.3(c) C.3.4(b)

OK

4.20.3(c)

PLAN DE RANGEMENT résistant au temps affiché près de la descente avec emplacement du matériel de sécurité

OK

4.12

C.3.1

CONTENEUR ou SAC à DOS ETANCHE DE SURVIE avec poignées solides, bout (1000 kg mini),

Nom du voilier inscrit à l'extérieur,

Flottabilité incorporée, avec au moins 0,1 m<sup>2</sup> de couleur fluo orange sur l'extérieur,

Etre fixé et resté en place à moins de 1,5 m de la descente et comprenant au minimum

1 VHF portable étanche et des batteries de rechange chargées.

1 téléphone portable Iridium étanche ou dans une pochette étanche avec des batteries de rechange

OK

4.21.f C.3.20(a)

OK

4.21.f C.3.20(a)

OK

4.21.f C.3.20(a)

OK

C.3.20(a)

OK

3.29.05 C.3.20(b)

OK

3.29.03 C.3.20(b)

Numéro :

00 881

Numéros enregistrés :

CROSS Gris Nez :

+33 321 872 187

Ligne rouge du PC Course.

+33 663 685 422

Team manager

OK

C.3.20(b)

OK

C.3.20(b)

OK

C.3.20(b)

1 GPS portable étanche avec des batteries de rechange

1 lampe torche étanche avec des batteries,

1 couteau

4 feux rouges à main et 2 fumigènes orange (SOLAS)

péréemption > 31 / 12 / 23

Des batons lumineux à réaction chimique de type Cyalume

Des sachets de fluorescéine

1 lampes individuelles de localisation (SOLAS ou stromboscopique) avec des batteries de rechange

Des aliments énergétiques : valeur mini totale 10 000 KJ

1 couvertures de survie

Pharmacie selon règlement médical

OK

C.3.20(b)

OK

C.3.20(b)

OK

C.3.20(b)

OK

4.23.1

C.3.20(b)

OK

C.3.20(b)

OK

C.3.20(b)

OK

C.3.20(b)

OK

C.3.20(b)

OK

C.3.20(b)

OK

4.08

Rgt medic

RESERVES D'EAU DOUCE DE SECOURS

9 litres d'eau douce dans 1 container de 10 L, scellé en fermeture et position

OK

PI 3.21.3

C.3.3

GILETS DE SAUVETAGE auto-gonflables de préférence par système de pression type Hammar ou équivalent

Un gilet de sauvetage plus un gilet de sauvetage supplémentaire conformes à la norme ISO 12402-3

5.01.3

C.3.6(c)

	Gilet Skipper	Gilet (spare)
Type 150 N (mini)	OK	OK
Marque à relever		
Couleur à entourer: Jaune ou Orange	Jaune / Orange	Jaune / Orange
Nom du bateau à noter		
Sifflet	OK	OK

5.01.1

C.3.6(a)

5.01.1(c)

C.3.6(a)

5.01.1(a)

C.3.6(a)

Boucle de levage ou compatible avec le	OK	OK
Matériaux réfléchissants	OK	OK
Système de gonflage auto/manuel, de	OK	OK
Sangle sous cutale	OK	OK
Harnais de sécurité intégré (ISO 12401)	OK	OK
Eclairage de secours conforme à ISO	OK	OK
\$	OK	OK
Balise PLB 406 / 121.5 MHZ enregistrée	OK	

5.01.1(a)	C.3.6(a)
5.01.1(b)	C.3.6(a)
5.01.1.(d)	C.3.6(a)
5.01.1.(e)	C.3.6(a)

Code PLB à 15 chiffres sur la balise :

4.22.1.a C.3.15(b)

Marque/type :  Date révision :   OK

C.3.15(b)

Si balise supplémentaire :

Code PLB à 15 chiffres sur la balise :

4.22.1.a C.3.15(b)

Marque/type :  Date révision :   OK

C.3.15(b)

Enregistrement sur la ou les balise(s) PLB de la notation "Course Transat Retour à la Base 2023" ainsi que le n° de la ligne rouge : +33 663 685 422

OK

1 cartouche de gaz de recharge + 1 tête de percussion pour chaque gilet

OK

5.01.2 C.3.6(b)

**HARNAIS DE SECURITE ET LONGES**

1 harnais conforme à la norme ISO 12401 ou équivalent :

OK

5.02.1 C.3.7(a)

1 longe conforme à la norme ISO 12401 ou équivalent, inférieures à 1m, avec mousquetons à fermeture automatique et indicateur de surcharge ou un mousqueton intermédiaire à fermeture automatique sur une longe de 2 m.

OK

5.02.2 C.3.7(a)

OK

5.02.3(a) C.3.7(b)

OK

5.02.5 C.3.7(b)

1 longe qui a subit une surcharge doit être remplacée. Verifier le testeur

PROTECTION : un casque au standard minimum CE EN 1077 ou CE EN 966 ou ASTM 2040 ou équivalent

OK

C.3.25

**EQUIPEMENTS INDIVIDUELS à porter le plus possible :**

1 couteau tranchant (skipper)

OK

C.3.8(a)

1 lampe torche étanche (skipper)

OK

C.3.8(b)

1 balise personnelle AIS skipper portée en permanence

OK

4.22.1(b) C.3.8(c)

Marque/type :  n°id :

Moyen utilisé pour le port permanent de l'AIS.

Sur le pont la nuit, 1 baton lumineux à réaction chimique et 1 lampe individuelle de localisation (SOLAS ou stromboscopique).

OK

C.3.8(d)

**EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE SURVIE pour le skipper:**

La combinaison de survie du skipper : isolation > 0,75 Clo immergé sans sous vêtement polaire

OK

5.07 C.3.9(b)

Numéro :  Couleur :  Marque :

Protection mains et pieds:

OK

C.3.9(b)

Elle est stockée dans un sac fixé près de la descente (à moins de 1,5 m du centre de la porte)

OK

C.3.9(b)

Des vêtements chauds emballés sous vide

OK

C.3.9(a)

**MOYENS DE COMMUNICATIONS, DE NAVIGATION, DE POSITIONNEMENT, BALISES**

1 VHF ASN 25 W, équipée d'une antenne fixe.

OK

3.29.02(b-e) C.7.2(a)

Indicatif (4 lettres ou 2 lettres + 4 chiffres)

OK

3.29.02

1 AIS : actif avec logiciel de navigation des cibles AIS équipé d'une antenne en tête de mât et contrôlé par un organisme reconnu. Le certificat est remis au chef mesureur. Type à préciser  A / B+

OK

3.29.13 C.7.2(b)

OK

C.7.2(b)

Nom lu dans l'AIS

1 VHF portable étanche avec chargeur

OK

3.29.06 C.7.2(c)

1 Antenne VHF/AIS de secours

OK

3.29.01 C.7.2(d)

Au moins 1 passe-coque qui permet lorsque la coque est retournée, l'installation d'une antenne VHF, une antenne balise SARTSAR -COSPAS et autre antenne de balise, une antenne pour IRIDIUM

OK

C.3.16(a)

OK

C.3.16(b-c)

1 Téléphone satellitaire fixe avec sonnerie suffisamment audible à l'intérieur

OK

C.7.2(e)

Numéro :  00

1 GPS capable d'enregistrer la position d'un homme à la mer dans les 10 sec et d'afficher cette position

OK

4.22.2.c C.7.2(f)

1 « YB3i Tracker » connecté à la batterie de service Numéro :

OK

C.7.2(g)

YB3i Tracker devra être allumés entre le mercredi 22/11/23 et le samedi 25/11/23

Autre(s) moyen(s) satellitaire(s) non imposé(s) utilisable(s)

IC

Marque/type :  Numéro :  00

O / N

Marque/type :	Numéro :	<input type="text" value="00"/>	O / N		
<b>1 échosondeur</b>			OK	4.13.2	C.7.2(h)
<b>1 indicateur de vitesse</b>			OK	4.13.1	C.7.2(i)
<b>1 système de communication standardisé</b> fourni par les sociétés Thales et Iridium			OK		C.7.2(j)
<b>1 radar impulsional</b> d'une puissance minimum de 2 kW ou un radar type Broadband. Le radôme doit être situé à une hauteur d'au moins 5 m au-dessus du plan de flottaison			OK		C.3.14(a)
Il doit avoir une programmation de scans avec mise sous tension et arrêt automatique			OK		C.3.14(a)
et une alarme externe sur le pont et/ou dans le cockpit.			OK		C.3.14(b)
<b>1 réflecteur radar passif, avec :</b>			OK	4.10.1	
- des plans à secteurs circulaires octaédriques, diamètre mini 30 cm ou				4.10.1.a	
- des plans rectangulaires, octaédriques, d'une dimension mini en diagonale de 40 cm ou				4.10.1.b	
- un réflecteur non octaédrique possédant un document attestant une valeur efficace (RMS) sur une surface de réflexion radar de 2 m² balayant sur 360° en azimut et + ou - 20° en gite.				4.10.1.c	
<b>2 balises de Détresse – EPIRB portables, longue durée (&gt;48 h)</b> codées et enregistrées au nom du bateau et avec le numéro du MMSI, <b>accessibles immédiatement</b> près de la ou des descente(s)			OK	4.19.3	C.3.15(a)
Elles sont attachées solidement à un cordage : longueur mini 3 m et résistance mini de 1000 kg.			OK	4.19.3	C.3.15(a)
<b>Enregistrement de chaque balise de la notation "Course Transat Retour à la Base 2023"</b>			OK		C.3.15(a)
<b>ainsi que le n° de la ligne rouge : +33 663 685 422</b>			OK		
Elles sont bi-fréquence (406 MHz et 121,5 Mhz) et munies d'un GPS.			OK	4.19.2	C.3.15(a)
<b>Code à 15 chiffres inscrit sur la 1ère balise</b>	<input type="text"/>				
<b>Marque/type :</b>	<b>Date révision :</b>	<b>Déclenchement eau et manuel</b>	OK	4.19.1	
<b>Localisation précise :</b>		<b>Conforme au MMSI du bateau</b>	OK	4.19.3	C.3.15(a)
<b>Code à 15 chiffres inscrit sur la 2ème balise</b>	<input type="text"/>				
<b>Marque/type :</b>	<b>Date révision :</b>	<b>Déclenchement eau et manuel</b>	OK	4.19.1	
<b>Localisation précise :</b>		<b>Conforme au MMSI du bateau</b>	OK	4.19.3	C.3.15(a)
<b>MATERIEL</b>					
<b>1 réchaud de cuisine</b> installé de façon sûre, accessible en permanence et avec un robinet d'arrêt du combustible capable d'être manoeuvré en mer en sécurité			OK	3.20	C.10.2
<b>1 couverture anti-feu</b> à proximité de l'installation de cuisine			OK	4.05.1	C.3.12(b)
<b>1 masque de protection</b> respiratoire contre la fumée, facilement accessible près de la descente			OK		C.3.26
<b>1 compas magnétique</b> marine de route installé de façon permanente, indépendant de toute source d'énergie, compensé et accompagné de sa courbe de compensation			OK	3.24(a)	C.7.1
<b>1 second compas</b> qui peut être portable et/ou électronique.			OK	3.24(b)	C.7.2
<b>2 mouillages</b> composés de chacun une ancre, de chaîne et d'un câblot de polyamide préétiré Ø 18 mm, longueur 50 m. Il doit être utilisé comme bout de mouillage ou comme aussière de remorquage.			OK	4.06	C.3.21(a)
			OK		C.3.21(a)
<b>Chaque mouillage</b> doit être scellé au même endroit avec son propre câblot et pouvoir être préparé sur le pont par le seul skipper en moins de 3 mn.			OK	Pb	C.3.21(a)
<b>Le poids total des 2 mouillages</b> sans les câblots doit être au minimum de 75 kg.			OK		C.3.21(b)
<b>1 ancre flottante</b> adaptée à un IMOCA et homologuée par l'IMOCA.			OK	4.28	C.3.17
<b>1 combinaison de plongée</b> couvrant la totalité du corps avec gants, masque et palmes			OK	5.08	C3.19(b)
<b>1 bouteille de type "Spare air"</b> ou équivalent d'un volume d'air mini de 80 litres			OK		C3.19(a)
<b>2 extincteurs</b> de 2 kgs de poudre sèche ou équivalent, facilement accessibles et répartis comme suit : un proche du moteur et l'autre près de la descente (à moins de 1,5 m du centre de la descente)			OK	4.05.2	C.3.12(a)
			OK		C.3.12(a)
<b>Dates révision :</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
<b>1 manuel de premiers secours</b> dans la <u>langue du skipper (dernière édition)</u> : cochez dans la liste ci-dessous				4.08	C.3.18(b)
- <b>International Medical Guide for Ships</b> , World Health Organization, Geneva					
- <b>First Aid at Sea by Douglas Justins and Colin Berry</b> , publié par Adlard Coles Nautical à Londres,					
- <b>Le Guide de la Médecine à distance</b> , par Dr JY Chauve, publié par Distance Assistance BP33 - La Baule Cedex France. Une traduction Anglaise est disponible.					
- <b>Skippers's Medical Emergency Handbook</b> , First Aid at Sea des Dr Briggs et Dr Mackensie, publié par Adlard Coles Nautical à Londres.					
- <b>Un autre manuel</b> dans la langue du skipper approuvé par le CM.					
<b>Titre :</b>	<input type="text"/>				
<b>1 kit médical de secours</b> selon le règlement médical			OK	4.08	C.3.18(a) tgt medic
<b>1 kit médical d'urgence</b> selon le règlement médical situé à moins de 1,5 m du centre de la descente. L'emplacement est fixe et facilement et rapidement accessible.			OK		C.3.18(c)
<b>1 moyen de maintien et d'extraction</b> de blessés à bord			OK		C.3.27
<b>Des mains courantes</b> adéquates doivent être fixées à l'intérieur et l'extérieur afin de se déplacer en sécurité			OK	3.22	C.9.5(a)
<b>Portes des cloisons étanches</b> , elles permettent la visite du bateau de l'avant à l'arrière quelle que soit la position du bateau. Si elles ne sont pas à poste en permanence, elles doivent être stockées au plus près de leur lieu d'utilisation et pouvoir être mises en place rapidement.			OK	3.13.4	D.8.2(a)
			OK		D.8.2(b)

**Vannes et clapets** installés de façon permanente sur toutes les ouvertures à travers la coque en-dessous de la ligne de flottaison.

**Toilette**, un équipement sanitaire à poste installé à bord. (Presc FFV n°6)

1 **Couche** installée qui doit rester en place, elle est adaptée à la taille et au poids du skipper

**Pinoches coniques** et de dimensions appropriées stockées en permanence près de chaque passe-coque

**Cartes marines papier** de tout le parcours et l'équipement pour traçage sur carte :  
Route du Rhum **6561** Martinique SHOM **6738**

**Livres ou photocopies des livres des feux** des zones concernées par la course (**numérique accepté**)

1 **phare de recherche de forte puissance** qui doit émettre des flashes, il doit être rechargeable ou avec des batteries de rechange,

1 **lampe torche étanche** pouvant émettre des flasches avec piles et ampoules de rechange par membre

**Pièces de rechange et outillage** incluant moyens pour déconnecter rapidement le gréement dormant

**Appareil à gouverner de secours**, un système de barre doit être à bord.

**Quantité de carburant au départ :**  litres

**Tout le carburant** nécessaire doit être contenu dans des réservoirs qui doivent pouvoir être fermés.

**Les réservoirs de carburant** doivent être installés, restés en place et protégés de façon sûre.

**Le transfert** entre réservoirs de carburant est interdit. Un réservoir "tampon" d'un volume ≤ à 10 litres fixé à proximité du moteur n'est pas soumis à cette interdiction

**Le moteur dit "principal"** doit avoir une autonomie de 5 heures à 5 noeuds de vitesse, performance contrôlable à l'arrivée.

**Une réserve de carburant** de 20 l, prête à l'utilisation pour usage de secours dans un réservoir indépendant, installée et connectée en permanence avec une vanne pouvant être scellée en position fermée et prête à l'utilisation.

**Le système de propulsion** doit avoir un dispositif pouvant être scellé en course

**Les batteries** de type étanche ou à électrolyte gelifié doivent pouvoir être scellées à leur emplacement

1 **batterie** ou source électrique équipée de son système de recharge, dédiée au démarrage moteur

**Les seuls combustibles** autorisés sont le gasoil pour un moteur et le gaz pour la cuisine et la sécurité

**Générateur séparé**, doit être fixe, alimentation carburant fixe avec robinet

**Hydrogénérateur** fixé à l'arrière du bateau Nb

**Des réservoirs d'eau potable** avec pompe de distribution installés de façon permanente.  
Le skipper est responsable de la quantité d'eau.  
**un dessalinateur** fonctionnant à la fois manuellement et électriquement doit être installé à bord.

**Le nombre de voiles maximum est de 8** dont le tourmentin de couleur vive et de fort grammage

**La surface du "tourmentin" est comprise entre 14 et 25 m².** Surface :

**La déclaration de voiles sera remise au Comité Technique au plus tard lors du dernier briefing avant le départ.**

OK	3.10	C.9.7	
OK	3.18.1	C.10.4	Ffv n° 6
OK	3.19.2	C.10.1	
OK	4.03	C.3.11	
OK	4.11	C.7.3	
OK			
OK	4.11	C.7.3	
OK	4.07(a)	C.3.22(a)	
OK	4.07(b)	C.3.22(b)	
OK	4.16	C.3.23	
OK	4.15	C.3.24	
OK			
OK	3.28.3(a)	C.6.1(c)	
OK		C.6.1(c)	
OK		C.6.1(c)	
OK		C.6.1(b)	
OK	PI 3.28.3(b)	C.6.1(f)	
OK		C.6.1(a)	
OK	3.28.4(b)	C.6.2(a)	
OK	3.28.4(a)	C.6.2(b)	
OK		C.6.3	
O / N	3.28.2		
O / N			
OK	3.21.1		
OK		C.10.3(a)	
OK	3.21.2	C.10.3(b)	
OK	3.21.2	C.10.3(b)	
OK		G.1(a)	
OK	4.26.2(b)	G.3(a)	
OK			IC

Jean Luc LAURENT - Tél : 00 33 6 15 17 08 51 e-mail : jllaurent2@orange.fr

Jean Louis JAOUEN - Tél : 00 33 6 89 92 92 25 e-mail : jl.jaouen@free.fr